

## **II Le contexte, l'implication du conseil scientifique du Parc de la Vanoise et les suites de la "première affaire de la Vanoise"**

*Philippe LEBRETON (Universitaire et responsable de la FRAPNA - Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature -)*

Né en 1963 de parents respectables mais primipares, le PNV (Parc National de la Vanoise) a connu une petite enfance relativement calme jusqu'en 1968 (automne plus que mai, on en reparlera). On vit alors en plein les 30 Glorieuses : l'expansion matérielle et économique ne connaît aucune limite, à laquelle le "Plan Neige" de l'ingénieur-général Michaud apporte une ambitieuse contribution touristique. Deux grands élus savoyards - l'un très présent au PNV - sont proches d'un promoteur aux abois, dont le déficit s'accumule comme boule de neige (en dialecte alsacien : Schnee-bällen). L'idée vient d'une fuite en avant impliquant l'aménagement et l'urbanisation de quelque 5000 ha en zone centrale du Parc National.

Une minorité s'inquiète alors, réagit puis s'engage : quelques membres du Conseil d'Administration (qui votera bientôt pour le projet), une majorité du Comité scientifique (qui votera bientôt contre le projet), une partie du monde naturaliste (quelques enseignants-chercheurs "concernés" par ce que l'on appelle depuis peu "l'environnement") ou associatif (associations locales ou nationales de protection de la nature, Club Alpin Français, fédérations cynégétiques, etc.), bientôt catalogués puis dénoncés comme "chasseurs de papillons"... Des centaines de réunions se tiennent alors, pas seulement en Savoie ou en Rhône-Alpes ; des centaines puis des milliers d'articles paraissent dans la presse, même non spécialisée ; des centaines de milliers de signatures vont être collectées, avec le mot d'ordre "Sauvons la Vanoise".

Le conflit se durcit et devient public entre "aménageurs" et "protecteurs" ; mais le projet foncier et immobilier poursuit son cours financier, administratif et politique jusqu'au départ du Général de Gaulle, consécutif à l'échec du référendum d'avril 1969 qui amène le débat sur le terrain politique. Le 11 juin, pressé de toutes parts, le candidat Georges Pompidou se prononce en faveur de l'intégrité du Parc National, quatre jours avant son élection à la présidence de la République. Pourtant, il faudra attendre deux ans pour que le nouveau Président s'exprime plus fortement par son discours du 10 juin 1971, humblement suivi trois jours plus tard par le Conseil d'Administration du PNV (ainsi contraint de manger le chapeau superbement coiffé quelque trois ans plus tôt). Quelles suites, positives ou négatives, corrélées ou non, a connu cette "affaire" brièvement résumée ?

Cette mobilisation d'un monde associatif adolescent, puis sa reconnaissance médiatique et publique ont servi l'ancrage de la protection de la nature en France. Certes, tôt ou tard, l'exemple venu de l'étranger aurait amené notre société à pareille évolution, mais cette accélération lui a permis, en quelque sorte, de saisir sa chance. L'affaire a donc été "fédératrice", comme en témoignent - entre autres - au début de la décennie 1970, les exemples de la FFSPN (depuis devenue FNE) et de la FRAPNA (à partir du COSILYO). Inversement, encore intacte - sauf contestations minoritaires souvent mal motivées ou mal exprimées -, la crédibilité de tous les corps constitués n'est pas sortie grandie de l'affaire, comme elle l'avait été peu avant - et à plus vaste échelle - par les événements de mai 1968. On peut d'ailleurs se demander si la résistance à la spoliation du PNV n'a pas été en un sens "fille de Mai 68", le citoyen ordinaire s'estimant autorisé à soulever le couvercle officiel qui avait déjà pesé sur lui de 1956 à 1963, pendant la Guerre d'Algérie. On rappellera qu'au début de la décennie 1970 commençait aussi à s'imposer une nucléocratie dont l'analyse a été faite par ailleurs, même de manière souvent syndicalisée ou politisée étrangère à notre propos.

Bref - et la Vanoise n'est qu'un élément parmi d'autres - le pouvoir techno-politique et les corps qui l'exercent ou le soutiennent sont dès lors discrédités - et pour longtemps - aux yeux de l'opinion publique hors notables installés, "kollaborateurs" intéressés et majorité

silencieuse, bien entendu. A la question souvent posée par les instituts de sondage : "A qui faites-vous confiance pour la protection de la nature, la sécurité nucléaire ou alimentaire ?", les réponses mettent régulièrement aux derniers rangs les pouvoirs publics et les politiciens, loin derrière le monde associatif (Tchernobyl et la vache folle ne viendront pourtant que 15 ou 20 ans plus tard). En Vanoise - et ailleurs - il y aura désormais des choses que l'on n'osera plus faire (du moins ouvertement), ou avec moins de chances de succès.

Comme aurait dit Monsieur de la Palisse, la deuxième affaire de la Vanoise (le projet de barrage hydro-nucléaire du Clou-La Raie) et la troisième (la forêt de l'Orgère) n'auraient sans doute pas été gagnées si elles n'avaient pas été précédées par la première !

Pour autant, bien des effets qualifiables de pervers n'ont pas tardé à apparaître : dans le monde associatif d'abord, la militance initiale en faveur de la nature se teinte progressivement d'intéressement privé pour l'environnement : des comités de défense locaux peuvent fleurir où la revendication pour "la qualité de la vie", immédiate et privée, l'emporte sur l'intérêt général et l'objectivité, empêchant ainsi une prise de conscience sociétale plus profonde et mieux ancrée. Mai 68 avait d'ailleurs très souvent jeté le bébé avec l'eau du bain, ne saisissant pas que la critique du pouvoir le plus contestable exige la mise en œuvre d'un autre pouvoir, amélioré et désintéressé, plus encore celle d'un pouvoir sur soi-même. Dans le monde politique, l'environnement devient l'enjeu de certains scrutins, comme dix ans plus tôt, aux Etats-Unis, il avait expulsé la "mère américaine" des meetings électoraux.

Dans l'Administration, habitués avec le "ministère Poujade" à des contacts directs et positifs avec des fonctionnaires motivés et désintéressés, les protecteurs de la nature constatent l'arrivée de personnes ou de corps ayant pris la mesure des enjeux, soit pour régler les conflits "en interne", soit pour noyauter le champ qui s'ouvre, plans de carrière à la clef. Ils constatent alors que recevoir la compétence administrative ne confère pas pour autant les compétences scientifiques nécessaires à bien gérer le milieu naturel (surtout lorsque, dans un Parc National, le point de vue de la Chambre d'Agriculture a plus de poids que celui du Conseil scientifique). La mise en place de Natura 2000 - entre autres exemples - a été un bon exemple de "(re)conversion" pour des corps ou des intérêts à priori hostiles au propos, mais soudain convaincus lorsque la responsabilité des dossiers et les avantages afférents leur sont offerts pour calmer le jeu ; il en avait été d'ailleurs de même pour la création des Parcs Nationaux : sur le Bétolaud disparu, les campistrons pullulent.

Aujourd'hui, l'état de fait perdure et s'amplifie, aggravé par la (con)fusion des services de l'Etat à tous les niveaux, départemental à national : on saute de DDA en Parc National à la faveur de la "mobilité" ; pour autant, les nouvelles recrues de l'Etat et des Collectivités, plus ouvertes (pour certaines...) aux vrais enjeux, verront-elles leur valeur reconnue et leur avancement favorisé ? On subventionne le Tulipier de Virginie pour accroître la biodiversité forestière (ou le chiffre d'affaire de pépiniéristes ?) ; loin d'enrichir le débat, on ignore, on bloque ou l'on travestit les idées nouvelles (la biodiversité, le bois mort, la naturalité, la convention alpine...) : indifférence déontologique, mépris technocratique, ignorance crasse des archontes qui nous gouvernent ? Bref, première surprise passée, le sujet a été bien récupéré ; le prestige et le pouvoir un instant menacés ont repris les choses en main en s'auto-désignant comme les nouveaux responsables de la "gestion" ou de "l'administration" de la nature : celle-ci serait-elle une chose trop sérieuse pour être confiée aux (seuls) scientifiques ? Désappointé d'avoir perdu l'affaire de l'Orgère devant le Tribunal Administratif, l'ONF obtient la "fusion des procédures" qui, plaçant en amont (entre gens de bonne compagnie) les décisions de gestion des forêts dans les espaces protégés (comme dans la zone cœur des Parcs Nationaux), écarte ainsi de fait toute contestation ultérieure, associative ou scientifique. Mais pour obtenir cette faveur, l'Administration aurait-elle donné des gages aux politiciens, la nouvelle Loi sur les Parcs Nationaux ayant fait de ceux-ci des parcs "départementaux", puisque les élus et les personnalités locales y disposent désormais de la majorité des sièges, donc des voix, dans les Conseils d'administrations ?

Quelles suites attendre face à la situation actuelle ? Une difficulté croissante à voir puis traiter les vrais problèmes de la protection de la nature à travers les rideaux de fumée désormais mis en place, et leur dilution dans un consensus politique où la nature doit tenir un rôle économique et sociétal, perdant ainsi de sa spécificité "extra-humaine". Une désaffection des espaces officiellement protégés : bien des Parcs Naturels Régionaux (dirigés ou animés par des élus ou des professionnels de toutes origines, moins imbus d'eux-mêmes ou de leurs carrières que les éléphants et les corps en place) montrent aujourd'hui plus de sincérité, d'innovation ou d'efficacité que la plupart des Parcs Nationaux. A Chambéry, siège du Parc de la Vanoise, ce n'est pas la puissance publique mais le WWF-France qui a organisé, à l'automne 2004 et à l'automne 2008, des colloques essentiels pour la "nouvelle forêt" réclamée par la situation actuelle et les critères européens. Du coup, pourquoi les naturalistes continueraient-ils à s'intéresser à des espaces dits protégés dont les Conseils scientifiques ne débattent plus de science, mais de conflits locaux corporatistes ? Mais comment la connivence plus ou moins feutrée entre certains officiels et protecteurs qui semble avoir permis de régler (plus) discrètement les deux premières affaires de la Vanoise (vision naïve ?) pourra-t-elle encore disposer des interlocuteurs adéquats ?

D'ailleurs, une nouvelle génération de naturalistes apparaît qui, ne faisant pas plus confiance que l'ancienne aux structures en place, cherche des voies plus directes et plus autonomes pour obtenir des résultats concrets : lassée de l'immobilisme récupérateur manifesté par l'ONF avec les RBI (Réserves Biologiques Intégrales), dont l'instruction et la mise en place demandent plus de cinq ans, une partie du monde associatif emprunte une nouvelle voie, court-circuitant les instances officielles ; elle s'adresse ainsi aux propriétaires et aux mécènes privés pour obtenir ce qu'une structure (forestière) sclérosée se montre incapable de réaliser efficacement, écartelée entre des ambitions productivistes et des prétentions protectionnistes aussi mal comprises et assumées les unes que les autres (dans des sites légalement protégés, l'ONF s'autorise des travaux d'aménagement que des gestionnaires "ordinaires" ne pourraient se permettre impunément).

Quarante ans plus tard, ce n'est donc probablement pas la nouvelle Loi sur les Parcs Nationaux qui sauvera la Vanoise d'une quatrième affaire, mais une nouvelle manière de contester et de contourner un pouvoir de moins en moins à la hauteur d'enjeux croissants. Car même récupéré, un pouvoir discrédité se discrédite davantage encore s'il ne se réforme pas lui-même en profondeur pour s'adapter aux nouveaux enjeux, au lieu de replâtrer des enveloppes stériles par un soi-disant "développement durable".

Cette évolution sociétale des pouvoirs et des contre-pouvoirs ne marque-t-elle d'ailleurs pas tous les secteurs de la société française ?

Pour terminer, on pardonnera peut-être à qui a siégé pendant 40 ans au Comité / Conseil scientifique du PNV d'avoir sans doute trop personnalisé la présente analyse. Mais peut-on avoir eu 25 ans pendant la "pacification" de l'Algérie sans en avoir déjà tiré une méfiance certaine à l'égard des "autorités" et des "élites" ? Peut-on avoir eu 35 ans en mai 1968 sans avoir ressenti l'absolue nécessité d'un changement dans les rapports sociétaux (même si - comme déjà dit - ce changement fut marqué par bien d'infantilismes, puis de récupérations) ? Peut-on avoir eu 45 ans dans la décennie 1970 sans en avoir gardé une piètre opinion des "experts" économiques et techniques (Concorde, Super-Phénix, Rhin-Rhône, etc.), masquant leurs carences ou leurs appétits derrière l'argument de l'intérêt général ? Depuis, peut-on avoir assisté à la montée de la "communication", de la "concertation" et autres appels aux "ressources humaines" qui, loin d'aborder franchement les vrais problèmes, ne cherchent qu'à les éluder en utilisant la langue de bois pour habiller les vieux comportements des oripeaux d'une fausse modernité (les Grenelle, les contrats d'objectifs, les Chartes...) ? Ou cela ne serait-il que le reflet du scepticisme qui, paraît-il, accompagne tout naufrage ... y compris celui d'un âge plus que mûr ? Le débat relativisera peut-être cette vision des choses, mais

mieux vaut prendre le risque de se tromper par excès de pessimisme que l'inverse. Ne désespérons donc pas trop (de) la Vanoise...